

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 7 JUIN 2017 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire
Absent : M. Richard Houde

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

144-06-2017

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

145-06-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2017

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2017, tels que rédigés.

Adoptée

146-06-2017

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	24 814.79\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	65 720.97\$
VOIRIE MUNICIPALE	6 280.39\$
HYGIÈNE DU MILIEU	10 271.21\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	18.63\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	1 451.75\$
LOISIRS ET CULTURE	7 235.16\$
FRAIS DE FINANCEMENT	6 000.95\$
IMMOBILISATIONS	<u>15 984.24\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2017:	137 778.09\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juin 2017 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

147-06-2017

Rapport de l'inspecteur municipal

Un rapport écrit de l'inspecteur municipal par intérim est déposé, faisant état des travaux qui ont été accomplis en mai et de ceux qui devraient se réaliser en juin, en fonction du budget et de la routine d'entretien habituelle.

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal par intérim et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mai 2017

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en mai 2017, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

148-06-2017

Projet de loi no 122 : Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

149-06-2017

Travaux de peinture à la toiture de l'hôtel de ville : offre de services de Entretien idéal Inc.

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Entretien Idéal Inc., pour repeindre la toiture de l'hôtel de ville, au montant de 6 354.58\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la compagnie Entretien Idéal Inc., au montant de 6 354.58\$ taxes incluses, pour l'exécution des travaux de peinture à la toiture de l'hôtel de ville, le tout conformément au document déposé en date du 17 mai 2017 sous le numéro de soumission 0145. Que la couleur soit toutefois modifiée pour une teinte de gris.

Adoptée

Élections générales 2017 : indexation du tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux pour l'exercice de 2017

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

150-06-2017

Vacances estivales et horaire du bureau municipal pour septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE 2 importants chantiers devraient débiter après les vacances de la construction;

CONSIDÉRANT la période électorale qui débutera à la fin du mois de septembre 2017 jusqu'en novembre;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la directrice générale concernant la planification et la réorganisation du travail pendant la période de congé de maladie de l'inspecteur municipal et les vacances annuelles des employés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre la fermeture du bureau municipal pour une partie de la période des vacances estivales, soit du 24 au 28 juillet 2017 et de prolonger l'horaire estival établi, jusqu'au 30 septembre 2017.

Adoptée

151-06-2017

Règlement #04-2017, dont l'objet est de décréter un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux de voirie dans le cadre du programme TECQ : annulation d'adoption

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à l'adoption du règlement #04-2017, en considération de l'obtention d'un crédit temporaire, adoptée par la résolution #138-05-2017.

Adoptée

152-06-2017

Canton de Roxton : suivi de la demande d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse

CONSIDÉRANT la résolution #100-04-2017, par laquelle la Municipalité du Village de Roxton Falls demandait à la Municipalité du Canton de Roxton, ses intentions quant à l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton, par sa résolution #80-05-2017, informe la Municipalité du Village de Roxton Falls qu'il n'est pas prévu ni à court ni à moyen terme d'effectuer des travaux de pavage sur la rue Ste-Thérèse, à moins que la Municipalité du Village de Roxton Falls s'engage à participer financièrement aux coûts du pavage de cette rue dans les proportions suivantes : 50% par une subvention gouvernementale, 25% Canton de Roxton et 25% Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences* permet, en vertu des articles 75 à 77, à deux municipalités de conclure une entente intermunicipale, dans le but de partager la responsabilité de la gestion d'une voie publique qui longe la limite des territoires de deux municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la proposition officielle de la Municipalité du Canton de Roxton, la Municipalité du Village de Roxton Falls voit un intérêt, pour ses citoyens de la rue Ste-Thérèse, d'aller de l'avant avec un projet visant l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Municipalité du Canton de Roxton de procéder dès que possible à l'analyse des coûts engendrés par le projet d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse, afin d'en arriver à établir les modalités d'une entente intermunicipale visant à réaliser l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse, suivant les critères de répartition proposés par la Municipalité du Canton de Roxton dans sa résolution #80-05-2017.

Adoptée

MTQ-Direction de la Montérégie : stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein à moteur

La directrice générale informe les élus que les pancartes routières relatives à l'interdiction du frein à moteur, doivent être retirées du réseau routier, dans le cadre de la stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein à moteur.

Programme de Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales-Rue de la Rivière : accord de principe à venir

La directrice générale informe les élus de la réception d'une lettre du MTQ, en regard avec le projet de retraitement et recouvrement de la rue de la Rivière, à l'effet que le projet est jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75% des dépenses admissibles. Une lettre d'annonce de contribution financière sera transmise à la municipalité suivant la présentation de documents relatifs aux appels d'offres et à l'approbation du règlement d'emprunt.

FQM : demande de résolution d'appui contre le projet d'Oléoduc Énergie-Est TransCanada

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

153-06-2017

Calibration du débitmètre Magflow : offre de service de la compagnie AVIZO

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Avizo pour la calibration du débitmètre Magflow, présentée en date du 5 juin 2017, au montant de 1 102.50\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dgenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de la compagnie Avizo, selon les termes du document présenté en date du 5 juin 2017 et au montant de 1 102.50\$ plus taxes.

Adoptée

154-06-2017

Journal l'Écho des chutes : demande de participation financière de 900\$ pour 2017

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une participation financière de 900\$ pour le journal l'Écho des chutes, pour l'année 2017.

Adoptée

Ressources-Femmes de la Région d'Acton : demande de commandite pour l'événement bénéfice 2017

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

155-06-2017

Ville de Granby : proposition de renouvellement de l'entente en matière de loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby soumet son projet de renouvellement de l'entente en matière de loisirs via une lettre déposée en date du 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le tarif proposé passe de 32\$/utilisateur en 2017 à 65\$ en 2018, 98\$ en 2019, 131\$ en 2020, 134\$ en 2021 et 138\$ en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le rabais pour le zoo de Granby ne sera plus offert;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel pour les 159 détenteurs de carte-loisirs passerait de 5 088\$ à 21 942\$;

CONSIDÉRANT QU'une réponse à la proposition de la Ville de Granby est exigée avant le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime que les conditions de renouvellement sont déraisonnables et qu'il n'est pas souhaitable de renouveler l'entente, en raison des conditions proposées et de l'augmentation de plus de 300% du coût de la carte-loisirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter le renouvellement de l'entente en matière de loisirs proposée par la Ville de Granby et de mettre fin à l'entente existante au 31 juillet 2017, tel que prévu dans l'entente signée le 30 juillet 2012.

Adoptée

156-06-2017

Résidence la P'tite maison bleu de Roxton Falls : demande d'appui financier pour les activités du camp d'été

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une somme de 200\$ à la Résidence la P'tite maison bleu de Roxton Falls, en appui financier pour les activités du camp d'été.

Adoptée

MTMDET : suivi de la demande de rapiéçage mécanique – rue Racine

La directrice générale fait la lecture d'un courriel reçu du MTMDET reçu le 7 juin 2017, en regard avec la demande de rapiéçage mécanique pour la rue Racine. Il semble que le Ministère a procédé à l'inspection de la rue Racine et qu'un projet de recouvrement de la chaussée apparaît à sa banque de besoin, mais qu'il n'est pas possible de préciser le moment où le projet ira de l'avant. Pour le rapiéçage mécanique immédiat, l'inspection démontre qu'un rapiéçage manuel à l'enrobé à chaud est requis pour corriger la situation. Le MTMDET rappelle qu'à la lecture du contrat qui lie la Municipalité au Ministère, ce travail relève de la Municipalité.

157-06-2017

Abattage de deux arbres sur la rue St-Nicolas, près de l'intersection de la rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à un réaménagement de la rue St-Nicolas, afin de refaire le trottoir, enlever la bande gazonnée et refaire l'asphalte;

CONSIDÉRANT la présence de deux gros arbres qui sont situés dans l'accotement de la rue, près de l'intersection de la rue du Marché, lesquels sont nuisibles pour la réfection du trottoir et de l'asphalte et présentent également des signes de dégradation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire abattre les deux arbres situés sur la rue St-Nicolas, à l'intersection de la rue du Marché.

Que l'offre de services déposée par M. Maurice Vallières soit acceptée pour les travaux d'abattage, au montant de 1 000\$ plus taxes, conditionnellement à ce qu'il dépose une preuve d'assurances responsabilités civile.

Adoptée

158-06-2017

Travaux de réfection de la rue Richard-Audet : problématique de circulation de véhicules lourds

CONSIDÉRANT les véhicules lourds qui circulent sur la rue Richard-Audet et plus particulièrement, les véhicules qui doivent avoir accès à la balance située au 254, rue Richard-Audet (9298-4848 Québec Inc.);

CONSIDÉRANT QUE les véhicules lourds doivent effectuer des manœuvres de recule à partir de la rue pour accéder à la balance et que ces manœuvres ont pour effet d'endommager l'asphalte de la rue Richard-Audet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs véhicules lourds se retrouvent souvent stationnés en bordure de la rue, en attente d'accéder à la balance, causant aussi un blocage complet de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans le cadre du programme TECQ, souhaite procéder à la réfection de la rue Richard-Audet, en apportant aussi les correctifs nécessaires pour remédier à cette situation et ainsi prévenir la dégradation de l'asphalte à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP Inc., propose une alternative permettant aux véhicules lourds d'accéder à la balance par le terrain situé de l'autre côté de la piste cyclable, de façon à ce que la manœuvre d'accès et la manœuvre de départ de la balance se fasse toujours de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE cette alternative implique que la Municipalité accorde un droit de passage sur la piste cyclable, pour avoir accès aux terrains situés de part et d'autre de la piste;

CONSIDÉRANT QUE cette alternative permettrait d'éliminer les deux éléments causant problèmes, soit le stationnement des véhicules lourds sur la rue Richard-Audet et les manœuvres de recul qui endommagent l'asphalte de la rue;

CONSIDÉRANT QUE d'autres éléments techniques viennent compléter cette alternative, soit : élargissement des entrées charretières du commerce du 254, rue Richard-Audet, correction de la largeur du pavage de la rue et de l'accotement, aménagement de fossés, etc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'alternative proposée par EXP Inc., selon les plans préparés et d'accorder un droit de passage à 9298-4848 Québec Inc., sur la piste cyclable, conditionnellement à ce que les propriétaires du commerce s'engagent à :

- Mettre du gravier (ou asphalte) sur toute la longueur de la voie de circulation utilisée par les véhicules lourds accédant à la balance ;
- Ne plus permettre le stationnement des véhicules lourds sur la rue Richard-Audet, en attente d'accéder à la propriété et ne plus permettre de manœuvre de recul pour l'accès à la balance;
- Privilégié la circulation dans un seul sens, pour le passage sur la piste cyclable, soit pour les manœuvre d'accès à la balance, afin que la traverse de la piste cyclable soit utilisée dans une seule direction.

Adoptée

159-06-2017

Problématique d'égouttement au 241, rue de l'Église (route 139) : demande d'intervention du MTQ

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 241, rue l'Église (route 139), connaît des problèmes importants de refoulement d'eau sur sa propriété en raison du mauvais écoulement de l'eau dans l'emprise de la route du MTQ, en direction nord (fossé fermé);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire concerné sollicite l'appui de la Municipalité afin de corriger la situation et mettre fin au problème définitivement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut intervenir dans cette problématique puisque l'emprise de la rue de l'Église (route 139) est sous la juridiction du MTQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
 Secondé par Marcel Bonneau
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adresser une demande au MTQ, afin qu'il fasse une analyse précise de la problématique du mauvais écoulement de l'eau dans le secteur du 241, rue de l'Église (route 139) et de mettre en œuvre les solutions pour régler cette problématique qui existe depuis plusieurs années.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

 Signé à Roxton Falls, ce 7 juin 2017

160-06-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
 Secondé par Pierre Dagenais
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

 Jean-Marie Laplante
 Maire

 Julie Gagné, gma
 Directrice générale et
 Secrétaire-trésorière